

#TrophéesAGRICA

Communiqué de Presse

Le Groupe AGRICA lance l'appel à candidatures de ses Trophées 2022 de lutte contre le gaspillage alimentaire



Paris, le 8 avril 2022 - Poursuivant son engagement militant en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la croisée de multiples enjeux de santé et d'environnement, le Groupe AGRICA annonce le lancement de la 8e édition des Trophées AGRICA « Gaspillage alimentaire : le temps des solutions ». Associations, entreprises et collectivités sont invitées à déposer leur dossier de candidature avant le 15 mai 2022.

- **Les Trophées AGRICA : un outil de lutte contre les causes et les conséquences du gaspillage alimentaire**

Dans le monde, le tiers des aliments destinés à la consommation humaine est gaspillé. En France, on estime que près de 10 millions de tonnes de nourriture consommable sont jetées chaque année (source ADEME). Pour faire face à ces constats et agir concrètement, l'organisation des Trophées AGRICA a pour objectifs :

- de repérer, partout en France métropolitaine, les initiatives de lutte contre le gaspillage alimentaire,
- d'offrir aux acteurs un outil de promotion de leurs initiatives (remise des prix, articles sur le site internet du Groupe AGRICA, réalisation de vidéos présentant les projets des lauréats),
- de participer à la diffusion des savoir-faire et des bonnes pratiques,
- de soutenir financièrement le développement de projets innovants en la matière.

▪ **Quelques chiffres à retenir depuis le lancement des Trophées AGRICA en 2015**

Depuis 2015, date de la 1ère édition, près de 40 porteurs de projets ont été récompensés dans l'une des catégories proposées (solidarité, valorisation, insertion/emploi, prévention/éducation). Comme chaque année, les projets seront prioritairement jugés sur leur efficacité (technique, sociale ou économique), leur caractère innovant et leur reproductibilité. Les lauréats seront invités à recevoir leur prix lors d'une cérémonie qui aura lieu le mercredi 12 octobre 2022 à Paris.

Les Trophées AGRICA depuis 2015 :

350
candidatures
reçues

123
nominés

37
lauréats

105 K€
de dotations

Accès aux vidéos des lauréats des éditions précédentes : [Vidéos](#)

▪ **Dossier de candidature à renvoyer avant le 15 mai**

Le dossier de candidature téléchargeable sur le site groupagricar.com et depuis le lien [dossier 2022](#) est à renvoyer avant le 15 mai 2022 à l'adresse : trophees@groupagricar.com.

Plus d'information ici : [Trophées 2022](#)

À propos du Groupe AGRICA

www.groupagricar.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec près de 726 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1 million de cotisants dans 200 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron
Groupe AGRICA
Tél : 01.71.21.53.07.
communication@groupagricar.com

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : dpo.blf@groupagricar.com ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.